

Note synthétique

Rapport annuel métropolitain 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement

CCSPL d'octobre 2023

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence eau potable et assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 92 communes et une population de près de 2 millions d'habitants.

I / EAU POTABLE

La production et la distribution de l'eau potable sont assurées par :

- 30 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

La potabilisation s'effectue ensuite grâce à 102 usines de production.

En 2022, 131 millions de m³ d'eau potable ont été vendus à 488 458 abonnés, via 7 751 km de réseaux avec un rendement moyen de 82,34 %.

Malgré le contexte de sécheresse exceptionnelle en 2022, la continuité du service a pu être assurée, sans aucune coupure d'alimentation en eau.

Les résultats des indicateurs réglementaires montrent un excellent niveau de qualité et de performance des services d'eau potable métropolitains.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre chaque année des programmes de travaux ambitieux et poursuit l'élaboration de son premier schéma directeur métropolitain de l'alimentation en eau potable.

II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurées par :

- 31 délégations de service public (DSP) ;
- 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.

5 466 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 410 439 abonnés.

En 2022, **118 millions de m³** d'eaux usées ont été traités dans 71 stations d'épuration.

Ces traitements ont généré 25 926 tonnes de matières sèches de boues, évacuées à 100 % dans des filières de valorisation conformes à la réglementation.

Les résultats des indicateurs réglementaires montrent un très bon niveau de qualité et de performance des services d'assainissement métropolitains.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre chaque année des programmes de travaux ambitieux et poursuit l'élaboration de son premier schéma directeur métropolitain de l'assainissement.

III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre d'habitants concerné par l'assainissement non collectif est estimé à 192 071 habitants.
Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de **95 %**.
3 407 contrôles ont été effectués en 2022.

IV / LE PRIX DE L'EAU

Au 1er janvier 2023, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée moyen pondéré au nombre d'habitants desservis en 2023 s'élève à **3,87 € TTC/m³** (taxes, redevances et abonnement compris) dont 2,02 € TTC/m³ pour l'eau potable et 1,85 € TTC/m³ pour l'assainissement. Ce prix est inférieur à la moyenne nationale (4,34 € TTC/m³).

Entre janvier 2022 et janvier 2023, le tarif moyen métropolitain pondéré est passé de 3,67 à 3,87 €/m³ TTC, ce qui représente une progression de 5,33 %. Cette hausse s'explique principalement par l'inflation liée à la situation de crise due à la guerre en Ukraine et ses impacts sur les coûts de l'énergie et des matériaux.